

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPCC SALINE  
ROYALE D'ARC-ET-SENANS  
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2019**

**DEL02NOV2019**

**OBJET : Désignation d'une personnalité qualifiée représentant le Canton de Neuchâtel au Conseil d'Administration de l'EPCC**

**Présents :**

**Département du Doubs**

Mme Christine BOUQUIN, Présidente

M. Thierry MAIRE DU POSET, Vice-Président

**Région Bourgogne Franche-Comté**

Mme Laurence FLUTTAZ, Vice-Présidente

**Etat**

M. Pierre-Olivier ROUSSET, Directeur Régional Adjoint Délégué des Affaires Culturelles Bourgogne Franche-Comté

**Ville de Salins-les-Bains**

M. Gilles BEDER, Maire

**ENEDIS**

M. Emmanuel LADERRIERE, Directeur Territorial Doubs et Territoire de Belfort

**Personnalités qualifiées**

M. François FAVORY

M. Jean-François GIRARD

M. Denis GRANDJEAN

M. François LAIGNEAU, Directeur Territorial Caisse des Dépôts

**Représentants du personnel**

Mme Delphine FAIVRE

M. Michel PETITCOLAS, Comptable de l'EPCC

**Pouvoirs :**

M. Daniel BOUCON, personnalité qualifiée, a donné pouvoir à M. François FAVORY

M. Pascal CHOPPIN, représentant du personnel de l'EPCC Saline royale, a donné pouvoir à Mme Delphine FAIVRE

M. Ludovic FAGAUT, Vice-Président du Département du Doubs, a donné pouvoir à M. Gilles BEDER

Mme Annick JACQUEMET, Vice-Présidente du Département du Doubs, a donné pouvoir à M. Thierry MAIRE DU POSET

M. Loïc NIEPCERON, Vice-Président de l'EPCC, a donné pouvoir à Mme Christine BOUQUIN

M. Bernard SCHMELTZ, Préfet de Région, a donné pouvoir à M. Pierre-Olivier ROUSSET

**Absents excusés :**

M. Raphaël KRUCIEN, Conseiller départemental

M. Patrick BONTEMPS, Adjoint au Maire de Besançon

Mme Géraldine LEROY, Conseillère départementale

M. Joël MATHURIN, Préfet du Doubs

M. Jacques MAURICE, Maire

**Rapporteur** : Mme Christine BOUQUIN, Présidente de l'EPCC

\*\*\*\*\*

**EXPOSE**

Vu l'article 10 des Statuts de l'EPCC Saline Royale ;

Arrivant au terme des mandats prévus par nos statuts, le Conseil d'Administration de l'EPCC a procédé le 24 juin 2019 à la désignation des personnalités qualifiées ayant un siège avec voix délibérative.

Les personnalités qualifiées sont désignées conformément aux dispositions de l'article L.1431-4 et R.1431-4 du Code Général des collectivités territoriales conjointement par les membres fondateurs de l'EPCC désignés dans les statuts.

La durée du mandat des personnalités qualifiées est de trois années à compter de leur désignation. Ce mandat est renouvelable.

Nous avons reçu en 2019 la démission de Mme Zsuzsanna Beri, Cheffe du Service des Affaires Culturelles du Canton de Neuchâtel, qui siégeait au sein du Conseil d'Administration de l'EPCC au titre des personnalités qualifiées proposées par le Département du Doubs.

Dans un souci de continuité et au vu de nos relations historiques avec la Suisse, des projets à venir et des enjeux de coopération transfrontalière, il a semblé opportun de solliciter une nouvelle représentation au sein de notre Conseil d'Administration du Canton de Neuchâtel.

Par un courrier en date du 24 juin 2019, le Canton de Neuchâtel nous a proposé la candidature de M. Patrick Neuenschwander, ancien délégué culturel de la Ville de Neuchâtel, pour le représenter au sein de notre Conseil d'Administration.

Il est proposé au Conseil d'Administration de l'EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans d'approuver la proposition de désignation de M. Patrick Neuenschwander en tant que personnalité qualifiée représentant le Canton de Neuchâtel au sein du Conseil d'Administration de l'EPCC.

Chaque collectivité territoriale devra prendre une délibération au sein de son assemblée délibérante pour approuver cette désignation.

**Vote à main levée**

Membres : 17

Pour : 17

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**APRES AVOIR VOTE**

**APPROUVE à l'unanimité la proposition de désignation de M. Patrick Neuenschwander en tant que personnalité qualifiée représentant le Canton de Neuchâtel au sein du Conseil d'Administration de l'EPCC.**

La Présidente  
Christine BOUQUIN